

## 25<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration

Date et heure

Le 20 novembre 2019 – 20 h

Lieu, adresse et salle

**CLSC et Centre de services ambulatoires Vaudreuil-Dorion, 3031 boulevard de la Gare à Vaudreuil-Dorion à la salle polyvalente au 2<sup>e</sup> étage, local 264AB.**

**Présences :** Line Ampleman  
Dorice Boudreault  
Antoine Daher  
Hugo Desrosiers  
Alexandre Ferland  
Richard Gascon  
Pierre Gingras  
Claude Jolin, président  
Jean-Claude Lecompte  
Annabelle Lefebvre  
Yves Masse, secrétaire et président-directeur général  
Richard Ménard  
Patricia Quirion  
Jean-Pierre Rodrigue, vice-président  
Éric Tessier

**Absences  
motivées :** Madeleine Himbeault Greig  
Heather L'Heureux

### 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 20 h 9 par le président du conseil d'administration.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution CA20191120-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour amendé est adopté et se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période publique de questions
4. Mot du président du conseil d'administration
5. Mot du président-directeur général
6. Approbation des plus récents procès-verbaux du conseil d'administration
  - 6.1 Procès-verbal de la 24<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 18 septembre 2019
    - 6.1.1 Suivis découlant du procès-verbal de la 24<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 18 septembre 2019
  - 6.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 11 octobre 2019
  - 6.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 24 octobre 2019

6.4 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 8 novembre 2019

## **7. Affaires du jour**

7.1 Présentation du rapport d'activités 2018-2019 du CUCI

*Invitées : Lucille Bargiel, présidente du CUCI et Micheline Tellier, vice-présidente*

7.2 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux Proposition de candidatures

## **8. Rapports des comités du conseil d'administration**

### **8.1 Comité de vigilance et de la qualité**

8.1.1 Rapport de la/du président(e) / séance tenue le 10 octobre 2019 – Éric Tessier, président de la séance

### **8.2 Comité des ressources humaines**

8.2.1 Rapport du président / séance tenue le 17 octobre 2019 – Pierre Gingras

### **8.3 Comité de vérification**

8.3.1 Rapport du président / séances tenues les 18 octobre et 7 novembre 2019 – Richard Gascon

8.3.2 Utilisation des soldes de fonds

### **8.4 Comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges**

8.4.1 Rapport du président / séance tenue le 23 octobre 2019 – Claude Jolin

### **8.5 Comité immobilisation et environnement**

8.5.1 Rapport du président / séance tenue le 7 novembre 2019 – Jean-Claude Lecompte

### **8.6 Comité soins et services à la clientèle**

8.6.1 Rapport de la présidente / séance tenue le 5 novembre 2019 – Line Ampleman

8.6.2 Suivi de la recommandation du CECM concernant l'offre de service de réadaptation en dépendance

8.6.3 Dépôt du rapport concernant le déploiement de la Politique pour des environnements sans fumée

### **8.7 Comité de gouvernance et d'éthique**

8.7.1 Rapport du président / séance tenue le 7 novembre 2019 – Jean-Pierre Rodrigue

8.7.2 Dotation des comités du conseil d'administration

8.7.3 Plan d'amélioration au fonctionnement du conseil d'administration Résultats de l'autoévaluation 2018-2019 et de la journée de réflexion du 27 juin 2019

## **9. Ordre du jour de consentement**

### **9.1 Affaires médicales**

9.1.1 Nomination du chef de service en dépendance

### **9.2 Affaires administratives**

9.2.1 Règlement sur les critères d'accès à l'hébergement en famille d'accueil (RTF) pour les enfants présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et détermination des politiques de transfert

9.2.2 Modification du règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle

9.2.3 Règlement révisé sur les règles de fonctionnement du comité des ressources humaines

9.2.4 Régime d'emprunts à long terme

- 9.2.5 Programme d'accès aux soins et services en langue anglaise 2020-2025
- 9.2.6 Demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition d'un immeuble – 88, rue Saint-Laurent, Salaberry-de-Valleyfield
- 9.2.7 Demande d'autorisation pour aller en appel d'offres – Relocalisation de la clinique externe de santé mentale adulte de Châteauguay
- 9.2.8 Demande d'autorisation de signature d'un nouveau bail et demande d'augmentation du budget au MSSS – Centre anglophone de réadaptation en dépendance – Point de service externe Montréal – 3285, boulevard Cavendish, Montréal
- 9.2.9 Demande d'autorisation de renouvellement d'un bail – Centre de réadaptation en dépendance – Services résidentiels – 3185, rue William, Longueuil (arr. Saint-Hubert)
- 9.2.10 Nomination de la Directrice adjointe des soins infirmiers à la qualité et à l'évolution de la pratique
- 9.2.11 Nomination de la Directrice/du Directeur adjoint(e)- Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges – volet soutien à la transformation

## **10. Affaires nouvelles**

### **11. Documents déposés pour information**

- 11.1 Tableau de bord – Objectifs organisationnels 2019-2020 – Période 7 – Du 15 septembre au 12 octobre 2019
- 11.2 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
- 11.3 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 10 septembre au 4 novembre 2019
- 11.4 Prévention et contrôle des infections (PCI)
  - 11.4.1 État de situation PCI, période 1 à période 7 – Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 12 octobre 2019
  - 11.4.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 6 – 2019-2020 – Du 18 août au 14 septembre 2019
  - 11.4.3 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 7– 2019-2020 – Du 15 septembre au 12 octobre 2019
- 11.5 Reddition de comptes (P38) – Protocole de mise sous garde
- 11.6 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 11 septembre au 12 novembre 2019
- 12. Date de la prochaine séance publique régulière: Mercredi 29 janvier 2020 à l'Hôpital Anna-Laberge, 200 boulevard Brisebois, Châteauguay, J6K 4W8, salles B et C, bloc administratif, 1<sup>er</sup> étage.
- 13. Clôture de la séance

### **3. Période publique de questions**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et annonce l'ouverture de la période publique de questions. Il confirme que deux formulaires de question/commentaire ont été adressés à l'avance par madame Catherine Aubry, mais que celle-ci n'est pas présente. Le CA assurera le relais de l'information auprès de madame Aubry par la direction concernée.

Le président déclare la période de questions close à 20 h 11.

### **4. Mot du président du conseil d'administration**

Le président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du conseil d'administration, monsieur Richard Ménard, désigné parmi les membres du comité des usagers et monsieur Alexandre Ferland, désigné parmi les membres du Comité régional sur les services pharmaceutiques.

### **5. Mot du président-directeur général**

**Acquisition du terrain de futur Hôpital Vaudreuil-Soulanges**

Une étape de plus dans la réalisation de notre projet, le CISSS de la Montérégie-Ouest est propriétaire des terrains sur lesquels sera construit l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Nous sommes contents que cela se soit concrétisé, c'est une bonne nouvelle.

### **Signature du protocole P38**

Au bénéfice de notre population, afin de mieux soutenir les gens en situation de détresse grave sur le territoire, le CISSS de la Montérégie-Ouest a signé une entente avec les différents intervenants, organismes communautaires et services policiers, pour mettre en place les meilleures pratiques d'interventions centrées sur les besoins des personnes qui sont en danger pour elles-mêmes.

### **Signature des dispositions locales**

Les nouvelles dispositions locales des conventions collectives ont été signées avec la SCFP, l'APTS et la CSN-Estrie, et ce, à la satisfaction de l'ensemble des parties. Les dispositions locales ont pris effet le 10 novembre 2019.

### **Achalandage dans les urgences du CISSS de la Montérégie-Ouest**

Les taux d'occupation dans les urgences du CISSS de la Montérégie-Ouest (Hôpital Anna-Laberge et Hôpital du Suroît) causés entre autres par le vieillissement de la population et l'accroissement de la population sont préoccupants. Nous faisons face à une croissance plus rapide de nos services avec enjeux de main d'œuvre. Afin de faire face à la hausse de l'achalandage et offrir des soins et services de santé de qualité à la population, une équipe travaille sans relâche. Tous les efforts sont mis afin d'assurer une gestion rigoureuse et efficace avec les ressources disponibles. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer le plus possible la fluidité des lits entre autres l'achat de places d'hébergement et la réorientation de la clientèle P4-P5 vers les GMF-U. Il est à noter que dans 88% des cas les GMF sont en mesure d'assurer les soins à leurs patients. Toutefois, la situation demeure préoccupante. Ce point est à l'ordre du jour de chaque rencontre du comité de direction.

### **Tournée de la Direction générale (DG)**

Le cycle de la tournée de la Direction générale est complété. Cette année, c'était une formule de proximité, c'est-à-dire que plutôt de donner rendez-vous au personnel dans une salle, c'est le président-directeur général qui est allé à leur rencontre sur leur milieu de travail, ce qui a donné l'opportunité au personnel d'échanger. Les équipes sont engagées et dédiées à offrir des services à la population.

### **Visite de la réserve d'Akwesasne**

Plusieurs membres de l'équipe de direction ont visité la réserve d'Akwesasne le 1<sup>er</sup> novembre dernier afin de pouvoir échanger avec l'équipe de gestion locale des services de santé et de leurs enjeux. En plus de la visite des installations, dont deux centres d'hébergement, ce fut l'occasion d'approfondir notre connaissance de leur réalité et de tisser des liens durables avec cette communauté autochtone. Malgré les enjeux de main d'œuvre, cette équipe a à cœur de donner des services de qualité à la population. Les exigences du français sont souvent un enjeu dans le recrutement du personnel. Avec le ministère, nous pourrions les aider. Quelques directeurs de chez nous seront en lien avec eux.

### **Retour sur la journée sans temps supplémentaire obligatoire (TSO)**

Cette journée s'est passée comme tous les jours au CISSS de la Montérégie-Ouest c'est-à-dire que le TSO est une mesure qui est utilisée en dernier recours seulement et qu'il n'y a pas de TSO planifié.

### **Nouveau président-directeur général adjoint**

M. Yves Masse, président-directeur général, présente M. Patrick Murphy-Lavallée qui a été nommé comme président-directeur général adjoint du CISSS de la Montérégie-Ouest à la suite du départ à la retraite de M<sup>me</sup> Céline Rouleau.

## **6. Approbation des plus récents procès-verbaux du conseil d'administration**

## **6.1 Procès-verbal de la 24<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 18 septembre 2019**

### **Résolution CA20191120-02**

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la 24<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 18 septembre 2019, et ce, tel qu'il a été rédigé.

## **6.1.1 Suivis découlant du procès-verbal de la 24<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 18 septembre 2019**

À la suite du dépôt du tableau du suivi découlant du procès-verbal de la 24<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 18 septembre 2019, aucune demande de précision complémentaire n'est soulevée.

## **6.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 11 octobre 2019**

### **Résolution CA20191120-03**

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 11 octobre 2019, et ce, tel qu'il a été rédigé.

## **6.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 24 octobre 2019**

### **Résolution CA20191120-04**

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 24 octobre 2019, et ce, tel qu'il a été rédigé.

## **6.4 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 8 novembre 2019**

### **Résolution CA20191120-05**

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 8 novembre 2019, et ce, tel qu'il a été rédigé.

## **7.1 Présentation du rapport d'activités 2018-2019 du CUCI**

*Invitées : Lucille Bargiel, présidente du CUCI et Micheline Tellier, vice-présidente*

Madame Lucille Bargiel, présidente du CUCI, est accompagnée de madame Micheline Tellier, vice-présidente du CUCI, pour présenter les faits saillants du rapport d'activités 2018-2019. Elle indique que parmi les défis de l'année, certains comités sont restés inactifs. Madame Micheline Tellier a la responsabilité de poursuivre l'implantation de ces comités en priorité lors de la prochaine année.

Après l'adoption du Cadre de référence du ministère relatif aux comités des usagers et aux comités de résidents, deux questions majeures sont restées en suspens soit le statut dévolu à la personne-ressource des CUCI et le rôle des personnes-ressources des comités de proximité relativement à l'accompagnement des usagers qui sont également des parents de patients atteints de déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA). Étant souvent invités à déléguer un des membres pour participer à une consultation, un comité ou autre, ces invitations sont partagées entre membres du CUCI pour être présent à chacune de ces occasions. Les discussions sur la question des projets spéciaux ont donné des résultats intéressants. Le CUCI a continué ses réunions régulières toute la journée, ce qui permet d'accueillir les présentations proposées par la répondante, madame Mélanie Dubé. Madame Bargiel rappelle la difficulté de condenser dans le rapport d'activités les rapports complétés par chaque comité des usagers et chaque comité des résidents.

Madame Micheline Tellier présente les priorités et activités réalisées durant l'année :

- Participation au conseil d'administration (CA)
- Participation au comité de gestion de risques
- Participation aux marches exploratoires dans le cadre d'un environnement sans fumée
- Participation au comité sur la primauté de la personne
- Participation aux rencontres bilans lors des visites ministérielles
- Participation à plusieurs rencontres de la Direction des programmes Déficience (DPD)
- Participation à la préparation d'un sondage avec l'Université de Sherbrooke
- Participation à la sélection aux Prix Inspiration
- Participation au comité de sélection du chef de service gestion des risques et de la qualité en DI-DP-TSA
- Participation à la Table des présidents de CUCI du regroupement provincial des comités des usagers (RPCU)
- Participation pour tester le site Internet
- Participation à un sondage sur la qualité dans l'établissement
- Participation à l'annonce du début des travaux pour la maison pour adultes autistes de la Fondation Véro et Louis
- Plusieurs procédures et politiques ont été présentées au CUCI
- Quelques préoccupations ont été exprimées à madame Dubé :
  - Sur les durées d'attente pour l'accès à un médecin de famille
  - Sur les pochettes remises à l'accueil aux nouveaux usagers et à leurs représentants en réadaptation
  - Sur les repas dans les CHSLD
  - Sur l'accès aux services en dépendance (Maison Williams)

#### **Réalisations et projets prévus pour la prochaine année**

- Se doter d'une personne-ressource pour soutenir le fonctionnement du CUCI
- Déterminer les thèmes des journées de formation à l'intention des comités à partir d'une analyse de leurs besoins
- Revoir les règles de fonctionnement pour tenir compte du Cadre de référence
- Poursuivre la participation à la Table des présidents de CUCI
- Etc.

En conclusion, le CUCI continue à soutenir que les comités devraient avoir accès aux usagers vivant dans les ressources non institutionnelles pour exercer leur rôle d'évaluation de la qualité des services et pour défendre les droits des usagers. De plus, il est important de rappeler que les comités existent pour les usagers. Le CUCI espère voir des changements à ce sujet au cours de la prochaine année. Certains comités n'ont pas encore accès à un local pour leurs activités. Les comités sont sous financés, mais en dépit de cette situation, les membres travaillent très bien ensemble. Madame Bargiel remercie les membres qui ont dû quitter et les membres de l'exécutif toujours disponibles. Ces bénévoles engagés ne comptent pas leurs heures quand il s'agit d'améliorer la qualité de vie des usagers de l'établissement. Elle remercie également les personnes qui ont assuré le secrétariat. De plus, la collaboration de madame Dubé est très appréciée par le CUCI. Madame Tellier indique que le comité des usagers de Jardins-Roussillon est très heureux de la visite ministérielle au CHSLD de Châteauguay. Elle remercie mesdames Dubé et Bouchard.

Après une courte période de questions, les membres remercient les invitées.

#### **7.2 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux - Proposition de candidatures**

Dans le cadre de la 37<sup>e</sup> édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux organisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le CISSS de la Montérégie-Ouest souhaite soumettre trois candidatures, dont deux ont été lauréates lors de notre dernière édition des Prix Inspiration tenue le 30 octobre dernier. Les Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux visent à mettre en lumière l'engagement et la collaboration exceptionnels des acteurs du réseau et du milieu communautaire et à souligner les initiatives mises en place sur le terrain au profit des patients, dans un souci constant de performance et d'amélioration continue.

Après échange, les membres conviennent de la résolution suivante :

#### Résolution CA20191120-06

**CONSIDÉRANT** l'appel de candidatures pour les Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux actuellement en cours;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest de reconnaître la contribution des personnes et des équipes par le biais, entre autres, de projets et réalisations;

**CONSIDÉRANT** que les candidatures soumises doivent être entérinées par le conseil d'administration de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Jury de sélection de l'établissement et de la Direction générale;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise l'établissement à présenter les projets suivants au concours des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux :

- Pour le domaine « *Accessibilité aux soins et services* » : Le projet – Le programme de groupe d'enfants et adolescents vivant avec de l'anxiété (EVA/AVA).
- Pour le domaine « *Intégration des services* » : Le projet – L'Équipe d'Intervention Jeunesse (ÉIJ) : mieux se coordonner dans la complexité.
- Pour le domaine « *Développement durable* » : Le projet – Utilisation de l'énergie renouvelable dans le cadre du projet d'économie d'énergie de l'Hôpital Anna-Laberge.
- Pour le domaine « *Services dédiés aux personnes proches aidantes* », domaine de prix propre à l'édition 2020 : Le projet – Répit proches aidants – soins palliatifs à domicile.

## 8. Rapports des comités du conseil d'administration

### 8.1 Comité de vigilance et de la qualité

#### 8.1.1 Rapport de la/du président(e) / séance tenue le 10 octobre 2019 – Éric Tessier, président de la séance

Le président de la séance résume les points ayant été traités à la séance du 10 octobre dernier à savoir :

- Reddition de comptes (P38) – Protocole de mise sous garde en établissement
  - On a constaté qu'à l'Hôpital du Suroît il y a plus de mise sous garde qu'à l'Hôpital Anna-Laberge
- Suivi du comité de gestion des risques
- Rapport sur les incidents et les accidents
  - Il y a moins d'accidents que les deux dernières années
- Bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité des milieux de vie
  - CHSLD Dr-Aimé-Leduc : certains volets sont à travailler
  - Produits dangereux : la Direction des services techniques y travaille
  - Rapport d'hébergement de Châteauguay
- Visite d'Agrément Canada
  - Du 6 au 10 octobre : Merci de la participation des membres du CA
  - Prochaines visites en 2020
- Présentation du bilan des activités au bureau du commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS) du 1<sup>er</sup> avril au 14 septembre 2019
  - Augmentation des plaintes

- Pénurie de personnel/pénurie de la main d'œuvre (MO)
- Vulnérabilité de la clientèle
- Très grande collaboration des gestionnaires dans le traitement de ces insatisfactions
- Lettres de bons mots et remerciements sur qualité des services
  - Un fils et une mère réunis sous le même toit dans un CHSLD
  - Remerciements reçus pour soins reçus au CHSLD à Huntington et à Côteau du lac

## **8.2 Comité des ressources humaines**

### **8.2.1 Rapport du président / séance tenue le 17 octobre 2019 – Pierre Gingras**

Le président du comité des ressources humaines résume les points ayant été traités à la séance du 17 octobre dernier à savoir :

- Indicateurs RH
  - Bilan des cinq premières périodes - Comparatif 2017-2018 et 2018-2019 à la fois temps supplémentaire (TS) et main d'œuvre indépendante (MO) : augmentation de 1%
  - Temps supplémentaire obligatoire (TSO)
    - Chiffres préliminaires, avril et septembre, pour les soins infirmiers : 2500 heures en TSO
  - Assurance salaire
    - Augmentation d'avril à la fin août l'an passé : 7.84%
    - Programmes particuliers : 20 dossiers / 20 équipes font le tour des directions afin d'améliorer le taux de l'assurance salaire
- Bilan de la politique en matière de prévention de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail
  - Bilan des interventions : 87 dossiers l'an passé et 110 dossiers cette année
- Programme de bourses du ministère pour préposés aux bénéficiaires
  - Pour encourager l'attraction et rétention pour les préposés aux bénéficiaires
    - 40 bourses sont attribuées actuellement sur une possibilité de 63
- Priorités du comité
  - Révision des politiques locales de gestion du personnel d'encadrement

## **8.3 Comité de vérification**

### **8.3.1 Rapport du président / séances tenues les 18 octobre et 7 novembre 2019 – Richard Gascon**

Le président du comité de vérification résume les points ayant été traités aux séances du 18 octobre et 7 novembre 2019 à savoir :

- La révision sur la procédure de transmission, de réception et l'examen des plaintes en matière de gestion contractuelle
- Présentation du projet de gestion intégrée des risques
- Projet d'implantation des audits internes
  - Priorité du ministère dans une optique d'amélioration continue des processus
- Révision des politiques
- Suivi des recommandations des auditeurs externes
- Suivi des travaux de construction
- Suivi des investissements
- Revue des contrats de 100 000\$ et plus
- Présentation du rapport AS-617

### **8.3.2 Utilisation des soldes de fonds**

Le président du comité de vérification rappelle qu'en juin 2016, le conseil d'administration a entériné l'affectation des soldes de fonds au 31 mars 2016 en fonction des programmes où les surplus avaient été générés. Lors du comité de vérification du 3 mai 2017, les membres du comité ont approuvé les conditions et les critères d'utilisation des soldes de fonds qui sont toujours d'actualité. Dans le cadre de l'exercice financier 2019-2020, la direction souhaite faire autoriser l'utilisation des soldes de fonds visant la réalisation de certains projets permettant d'améliorer l'offre de service à la clientèle des programmes déficiences.

Après échange, les membres conviennent de la résolution suivante :

#### Résolution CA20191120-07

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration a entériné en juin 2016 les modalités d'affectation des soldes de fonds;

**CONSIDÉRANT** le devoir et l'obligation de l'établissement de respecter la loi sur les services de santé et les services sociaux ainsi que le manuel de gestion financière;

**CONSIDÉRANT** les besoins de la direction des programmes déficiences d'obtenir un financement non récurrent pour la réalisation de certains projets;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de vérification aux séances du 12 septembre 2019, du 18 octobre 2019 et du 7 novembre 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve l'utilisation des soldes de fonds telle que décrite ci-dessous :

#### Direction des Programmes Déficiences

Revue des activités de facturation du service des aides techniques (SAT)	100 000 \$
Acquisition de systèmes de dictées médicales	25 000 \$
Projet de rénovation majeure de certaines résidences à assistance continue (RAC)	1 000 000 \$
Revoir la structure de services en déficience motrice et langagière	37 000 \$

#### Direction des Programmes en Santé mentale et Dépendances

Ajout d'effectifs non récurrents pour certains projets	140 000\$
Achats d'équipements et services en Santé mentale et Dépendances	297 000\$
Projet : Refuges chaleur pour personnes souffrant de dépendances	30 000\$

### 8.4 Comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

#### 8.4.1 Rapport du président / séance tenue le 23 octobre 2019 – Claude Jolin

Le président du comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges résume les points ayant été traités à la séance du 23 octobre 2019 à savoir :

- L'équipe est installée dans ses nouveaux locaux; l'équipe maître des professionnels, le CISSS de la Montérégie-Ouest et l'équipe de la Société québécoise des infrastructures (SQI) partagent ces locaux
- Le devis de performance : Un des grands livrables est le devis de performance. Il s'agit d'un document très détaillé qui contiendra l'ensemble des besoins et des exigences du projet
- Situation budgétaire : En contrôle
- Le CISSS de la Montérégie-Ouest est maintenant propriétaire des terrains sur lesquels sera construit l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges

### 8.5 Comité immobilisation et environnement

#### 8.5.1 Rapport du président / séance tenue le 7 novembre 2019 – Jean-Claude Lecompte

Le président du comité immobilisation et environnement résume les points ayant été traités à la séance du 7 novembre 2019 à savoir :

Les points suivants à l'agenda de consentement de la séance publique régulière de ce soir sont tous recommandés :

- Demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition d'un immeuble – 88, rue Saint-Laurent, Salaberry-de-Valleyfield
- Demande d'autorisation pour aller en appel d'offres – Relocalisation de la clinique externe de santé mentale adulte de Châteauguay
- Demande d'autorisation de signature d'un nouveau bail et demande d'augmentation du budget au MSSS – Centre anglophone de réadaptation en dépendance – Point de service externe Montréal – 3285, boulevard Cavendish, Montréal
- Demande d'autorisation de renouvellement d'un bail – Centre de réadaptation en dépendance – Services résidentiels – 3185, rue William, Longueuil (arr. Saint-Hubert)

## **8.6 Comité soins et services à la clientèle**

### **8.6.1 Rapport de la présidente / séance tenue le 5 novembre 2019 – Line Ampleman**

La présidente du comité soins et services à la clientèle résume les points ayant été traités à la séance du 5 novembre 2019 à savoir :

- Planification de la campagne de vaccination contre l'influenza 2019-2020
  - Présentation sur la mise en place
- Plan de contingence court terme (situation dans les urgences) et transitoire (Hôpital Vaudreuil-Soulanges)
  - Présentation de la mise à jour du plan de contingence un an plus tard à savoir où on en est rendu
- Présentation du bilan 2018-2019 de la recherche au sein du CISSS de la Montérégie-Ouest
  - Beaucoup de recherche se fait au CISSS de la Montérégie-Ouest
  - Une présentation sur la recherche sera d'ailleurs faite aux membres du CA
- Implantation des meilleures pratiques en gestion de la douleur chronique
  - Nouvelle offre de service sur la gestion de la douleur chronique

### **8.6.2 Suivi de la recommandation du CECM concernant l'offre de service de réadaptation en dépendance**

Le 28 août 2019, le comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) a transmis une recommandation au président-directeur général de l'établissement concernant la problématique d'une baisse importante du taux d'occupation des usagers de niveaux de soins 3.7 D admis aux services résidentiels en dépendance dû à un manque de couverture médicale. Cela a pour conséquence que les intervenants des services externes en réadaptation doivent assurer le suivi d'usagers dont le niveau de soins nécessaire ne correspond pas à l'offre de service normalement attendu. En effet, l'intensité requise pour ces usagers équivaut à un niveau de soins du service résidentiel soit des services de désintoxication avec hébergement sous supervision médicale qui est supérieur à ceux des services externes. Cette situation entraîne une surcharge dans les équipes des services externes qui doivent assurer la prise en charge sécuritaire des usagers. Cette nouvelle réalité engendre plusieurs conséquences négatives : risques au plan de la sécurité de certains usagers, bris de continuité des soins et services, augmentation du risque de complication lié au sevrage ou en cas de surdose. Selon les critères de l'ASAM (*American Society of Addiction Medicine*), il est contre-indiqué d'offrir un niveau de soins plus bas que celui qui est requis.

Face à cette situation le comité exécutif fait la recommandation suivante :

1. *Que des travaux soient effectués afin de préciser les interventions qui doivent être mises en place par les professionnels des services externes de réadaptation en dépendance;*
2. *Que les travaux s'appuient sur les données probantes.*

L'analyse de la situation a été faite par la Direction des programmes de santé mentale et dépendance. Plusieurs moyens ont été mis en place pour soutenir les équipes externes :

- Les bonnes pratiques en dépendance recommandent de référer un usager à un niveau de soin supérieur lorsque le niveau de soin dont il a besoin n'est pas disponible. Ainsi, plusieurs usagers ayant besoin d'une désintoxication en milieu résidentiel (3.7) ont été référés au CHUM Saint-Luc pour une désintoxication en milieu hospitalier, car l'accessibilité aux services résidentiels Saint-Hubert était restreinte par la règle et il n'y avait plus d'accès pour les usagers anglophones 3.7 (les services externes Saint-Philippe pour la clientèle anglophone n'admettent plus de clientèle 3.7).
- Des groupes de soutien pour la clientèle 3.7 ont été offerts par les infirmières en services externes. Cette solution n'est pas optimale, car on y observe une attrition pour ces clientèles à risque.
- Production d'un document de soutien (TRAJECTOIRE – Niveau de soin 3.2 et de désintoxication 3.7 – Services externes Saint-Hubert) pour envisager des alternatives lorsque les délais d'attente sont longs pour une admission aux services résidentiels.
- Un contact avec l'infirmière-conseil de la DSI (Amélie Roy) vient d'être fait pour nous accompagner dans la recherche de davantage de solutions et pour partager le risque.
- En cours : Dégager des infirmières afin d'effectuer des relances téléphoniques et organiser des activités de groupe pour les usagers 3.7. D'ici quelques semaines, toutes les équipes des services externes auront accès à ce soutien directement dans leur service.
- Recrutement médical en dépendance commence à donner des fruits. Nous aurons une chef médicale conseil pour le programme dépendance à court terme (Dre Marie-Ève Turgeon) dont le premier mandat sera de mettre en place une garde médicale en dépendance d'ici la fin novembre.

Une réponse sera transmise à la présidente du CECM.

### **8.6.3 Dépôt du rapport concernant le déploiement de la Politique pour des environnements sans fumée**

Le 22 novembre 2017, le CISSS de la Montérégie-Ouest se positionnait comme chef de file et modèle de santé dans la lutte contre le tabagisme, accentuant le rôle de leader qu'il joue dans l'avancement de la norme sociale et dans la « dénormalisation » du tabagisme dans la région. En respect du cadre législatif de la loi concernant la lutte contre le tabagisme, le conseil d'administration adoptait alors la Politique pour des environnements sans fumée. Il est essentiel de mentionner que cette politique et les plans d'action qui en découlent sont le fruit d'un travail d'étroite collaboration avec les collègues du CISSS de la Montérégie-Centre et de la Montérégie-Est. Son horizon de déploiement nous guide sur les trois prochaines années et les trois grands jalons phares correspondent symboliquement à la Journée mondiale sans fumée : les 31 mai 2018, 2019 et 2020.

L'article 11 de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme stipule que le directeur général d'un établissement ou la personne qui occupe une fonction de rang équivalent doit, tous les deux ans, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique « sans fumée » de l'établissement. Ce rapport doit être transmis au Ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans les 60 jours suivant son dépôt.

Comme exigé par l'article de la Loi, le rapport sur le déploiement de la Politique pour des environnements sans fumée est déposé au conseil d'administration et sera transmis au MSSS.

## **8.7 Comité de gouvernance et d'éthique**

### **8.7.1 Rapport du président / séance tenue le 7 novembre 2019 – Jean-Pierre Rodrigue**

Le président du comité de gouvernance et d'éthique résume les points ayant été traités à la séance du 7 novembre 2019 à savoir :

- Visite d'Agrément Canada du 6 au 10 octobre 2019

- Lors de cette visite, les programmes services jeunesse, santé mentale et dépendances ont été visités; les commentaires des visiteurs ont été très positifs
- Les visiteurs ont jugé notre cadre conceptuel d'éthique, lequel est en élaboration, comme étant très novateur et adapté aux besoins. Le Cadre conceptuel d'éthique sera présenté au CA du 29 janvier prochain
- Le Rapport final d'Agrément Canada sera disponible vers le 6 décembre 2019
- Identification d'un parrain pour les nouveaux membres du CA

Les deux points suivants sont à l'ordre du jour de la séance publique régulière de ce soir dont le premier point est pour décision :

- Dotation des comités du conseil d'administration
- Plan d'amélioration au fonctionnement du conseil d'administration - Résultats de l'autoévaluation 2018-2019 et de la journée de réflexion du 27 juin 2019

### **8.7.2 Dotation des comités du conseil d'administration**

En conformité avec les modalités de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration*, le conseil d'administration doit instituer les comités obligatoires suivants :

- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité de vérification
- Comité de vigilance et de la qualité
- Comité de révision

De plus, le conseil d'administration peut, au besoin, mettre en place des comités facultatifs, et ce, selon les pratiques de bonne gouvernance. Le conseil d'administration a convenu d'instituer les comités suivants :

- Comité des ressources humaines
- Comité soins et services à la clientèle
- Comité immobilisation et environnement
- Comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

Outre le comité de révision dont la durée du mandat des membres est de trois ans (se terminant le 16 décembre 2021), le mandat des membres des autres comités est d'un an à partir de la date de nomination (se terminant le 15 décembre 2019). Pour le comité ad hoc du CA – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges, la durée du mandat est pour la durée du projet, mais sa composition est révisée annuellement selon la composition des autres comités du CA.

Considérant que la nomination des membres des comités du conseil d'administration vient à échéance le 15 décembre 2019 (outre le comité de révision), un sondage d'intérêt a été acheminé à tous les administrateurs le 21 octobre dernier afin de valider les intérêts de participation aux comités du CA.

À la suite de la compilation du sondage d'intérêt et en tenant compte du niveau d'intérêts des administrateurs et d'une participation minimale pour l'ensemble des membres, une proposition de dotation des comités du conseil d'administration, pour la prochaine année, est présentée aux membres par le comité de gouvernance et d'éthique.

Après échange, les membres conviennent de la résolution suivante :

#### **Résolution CA20191120-08**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des modalités de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration*, le conseil d'administration doit instituer les comités obligatoires suivants : Comité de gouvernance et d'éthique, Comité de vérification, Comité de vigilance et de la qualité et Comité de révision ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration*, le conseil d'administration peut mettre en place des comités facultatifs, et ce selon les pratiques de bonne gouvernance ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'adoption du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration*, les comités facultatifs suivants ont été institués : Comité des ressources humaines, Comité soins et services à la clientèle, Comité immobilisation et environnement et comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat des membres des comités du conseil d'administration se termine le 15 décembre 2019 outre le comité ad hoc Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges;

**CONSIDÉRANT QUE** le niveau d'intérêt, la participation minimale et les compétences des administrateurs sont des facteurs qui ont été pris en considération dans la proposition soumise à la suite de la compilation du sondage d'intérêt;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique lors de la séance tenue le 7 novembre dernier;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, de doter les comités du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, comme suit, et ce, pour la période du 20 novembre 2019 au 13 décembre 2020:

## COMITÉ DE VÉRIFICATION

COMPOSITION	LISTE DES MEMBRES
Membre indépendant – compétence en matière comptable ou financière	Richard Gascon
Membre indépendant	Heather L'Heureux
Membre indépendant	Claude Jolin
Membre qui n'est pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exerce pas sa profession	Jean-Claude Lecompte
Membre qui n'est pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exerce pas sa profession	Madeleine Himbeault Greig
Invité permanent – Président-directeur général	Yves Masse
Invité permanent – Directeur des ressources financières	Martin Larose, secrétaire

## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

COMPOSITION	LISTE DES MEMBRES
Membre indépendant	Jean-Pierre Rodrigue
Membre indépendant	Claude Jolin
Membre indépendant	Hugo Desrosiers
Membre	Alexandre Ferland
Membre d'office – Président-directeur général	Yves Masse, secrétaire

## COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

COMPOSITION	LISTE DES MEMBRES
Président-directeur général	Yves Masse
Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services	Jean Pinsonneault, secrétaire
Personne désignée par le comité des usagers	Richard Ménard
Membre qui n'est pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exerce pas sa profession	Line Ampleman
Membre qui n'est pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exerce pas sa profession	Éric Tessier
Invité permanent (lien avec le comité de gestion des risques) - Personne désignée par le PDG	Mélanie Dubé, directrice de la qualité, de l'évaluation et de la performance

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION	LISTE DES MEMBRES
Membre qui n'est pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exerce pas sa profession	Pierre Gingras
Membre qui n'est pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exerce pas sa profession	Jean-Pierre Rodrigue
Membre qui n'est pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exerce pas sa profession	Jean-Claude Lecompte

Membre – Président-directeur général	Yves Masse
Membre – Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques	Jean-Philippe Ferland, secrétaire

## COMITÉ SOINS ET SERVICES À LA CLIENTÈLE

COMPOSITION	LISTE DES MEMBRES
Membre indépendant	Hugo Desrosiers, président
Membre	Antoine Daher
Membre	Patricia Quirion
Membre	Annabelle Lefebvre
Membre	Dorice Boudreault
Membre – Président-directeur général	Yves Masse
Membre - Président-directeur général adjoint	Patrick Murphy-Lavallé, secrétaire
Membre - Directrice des services professionnels et de l'enseignement médical	Élise Gilbert (janvier 2020)
Membre - Directrice des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Chantal Careau
Membre - Directeur des services multidisciplinaires	Stéphane Dubuc

## COMITÉ IMMOBILISATION ET ENVIRONNEMENT

COMPOSITION	LISTE DES MEMBRES
Membre qui n'est pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exerce pas sa profession	Heather L'Heureux
Membre qui n'est pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exerce pas sa profession	Madeleine Himbeault Greig
Membre qui n'est pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exerce pas sa profession	Jean-Claude Lecompte
Membre – Président-directeur général	Yves Masse
Membre – Directeur des services techniques	Bruno Roy, secrétaire

### 8.7.3 Plan d'amélioration au fonctionnement du conseil d'administration Résultats de l'autoévaluation 2018-2019 et de la journée de réflexion du 27 juin 2019

Lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 7 novembre dernier, un plan d'amélioration a été produit en fonction des résultats suivants:

- Analyse du processus d'autoévaluation du conseil d'administration pour l'exercice 2018-2019;
- Extrait du résumé des discussions de la journée annuelle de réflexion tenue le 27 juin 2019 relevant les principales réflexions et préoccupations soulevées concernant le fonctionnement du conseil d'administration.

Le plan d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration est déposé pour informer l'ensemble des administrateurs des actions proposées.

## 9. Ordre du jour de consentement

### 9.1 Affaires médicales

#### 9.1.1 Nomination du chef de service en dépendance

##### Résolution CA20191120-09

**CONSIDÉRANT** que le MSSS a autorisé le plan d'organisation des départements médicaux du CISSS de la Montérégie-Ouest le 1<sup>er</sup> mai 2018, conformément aux orientations de la loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la D<sup>re</sup> Marie-Ève Turgeon d'occuper le poste de chef de service en dépendance à la direction des programmes Santé mentale et Dépendance;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de l'adjoint au chef du département de psychiatrie, le D<sup>r</sup> Eduard Milovan;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité exécutif du CMDP lors de la séance du 6 novembre 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination de la D<sup>re</sup> Marie-Ève Turgeon à titre de chef de service en dépendance, à compter du 20 novembre 2019.

## 9.2 Affaires administratives

### 9.2.1 Règlement sur les critères d'accès à l'hébergement en famille d'accueil (RTF) pour les enfants présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et détermination des politiques de transfert

#### Résolution CA20191120-10

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement exerce des fonctions d'accueil, d'évaluation et d'orientation des usagers, conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) ou à la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ);

**CONSIDÉRANT QU'**il revient à l'établissement la responsabilité du pairage et du jumelage de l'enfant, qui lui est confié, dans une famille d'accueil;

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement doit exercer ses responsabilités légales à l'égard de l'enfant, en vertu de la LSSSS ou de la LPJ, et ce, peu importe la modalité ou la durée du retrait du milieu familial de l'enfant qui lui est confié;

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement, de par sa mission d'hébergement régionale pour la clientèle ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme doit se doter d'un règlement encadrant les critères d'accès à l'hébergement en famille d'accueil et déterminant les politiques de transfert;

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement doit s'assurer d'en faire la diffusion afin de respecter ses obligations légales et partenariales;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité soins et services à la clientèle à la séance tenue le 17 septembre 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le règlement sur les critères d'accès à l'hébergement en famille d'accueil (RTF) pour les enfants présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et détermination des politiques de transfert.

### 9.2.2 Modification du règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle

#### Résolution CA20191120-11

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration adopte les règles de fonctionnement des comités du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** l'ajout du poste de directeur général adjoint aux programmes de santé physique générale et spécialisée à la structure du CISSS de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT** que le poste de directeur général adjoint aux programmes de santé physique générale et spécialisée est concerné par les sujets présentés au comité soins et services à la clientèle;

**CONSIDÉRANT** que le comité soins et services à la clientèle a recommandé l'adoption de la modification du règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle par les membres du conseil d'administration lors la séance du 5 novembre 2019.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que les membres du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adoptent la modification du règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle pour inclure le directeur général adjoint aux programmes de santé physique générale et spécialisée à la composition du comité.

### 9.2.3 Règlement révisé sur les règles de fonctionnement du comité des ressources humaines

#### Résolution CA20191120-12

**CONSIDÉRANT** l'échéancier de révision de trois (3) ans prescrit à l'article 10 dudit Règlement,

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès des membres du comité des ressources humaines,

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité des ressources humaines lors de la 15<sup>ème</sup> séance tenue le 17 octobre 2019

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité des ressources humaines*.

### 9.2.4 Régime d'emprunts à long terme

#### Résolution CA20191120-13

#### **RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 51 084 666.43 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre de la Santé et des Services sociaux (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité :

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 51 084 666.43 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et la Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
    - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
    - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
    - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre,

au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
Le président-directeur général;  
Le président-directeur général adjoint; ou  
Le directeur des ressources financières;  
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

#### 9.2.5 Programme d'accès aux soins et services en langue anglaise 2020-2025

##### Résolution CA20191120-14

**CONSIDÉRANT** l'article 348 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS), indiquant que nous devons produire et envoyer, pour approbation, ledit programme au ministère de Santé et des Services sociaux,

**CONSIDÉRANT** que le comité régional d'accès de la Montérégie a approuvé, sans condition, notre Programme d'accès des soins et services en langue anglaise 2020-2025 ;

**CONSIDÉRANT** que le comité de direction recommande au conseil d'administration l'approbation du programme ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le Programme d'accès des soins et services en langue anglaise 2020-2025 et autorise son envoi au ministère de la Santé et des Services sociaux en vue des étapes suivantes d'approbation (étapes 8 à 10 de la section précédente).

#### 9.2.6 Demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition d'un immeuble – 88, rue Saint-Laurent, Salaberry-de-Valleyfield

##### Résolution CA20191120-15

**CONSIDÉRANT** que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest a de nombreux projets cliniques nécessitant des espaces supplémentaires et le transfert des activités administratives hors de l'hôpital du Suroît;

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition d'immeuble est privilégiée par rapport à la location;

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble situé au 88, rue Saint-Laurent, Salaberry-de-Valleyfield est une propriété publique appartenant à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et disponible à la vente;

**CONSIDÉRANT** qu'une analyse financière sera effectuée en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de déterminer si le projet d'acquisition est pertinent d'un point de vue économique en tenant compte des investissements requis en maintien d'actifs et rénovation fonctionnelle;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction pour l'acquisition de l'immeuble situé au 88, rue Saint-Laurent à Salaberry-de-Valleyfield, lors de la réunion du 5 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue lors de la séance régulière tenue le 7 novembre 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à entreprendre les démarches d'acquisition de l'immeuble situé au 88, rue Saint-Laurent à Salaberry-de-Valleyfield, selon les termes proposés,

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente, le tout conditionnel aux autorisations du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

### 9.2.7 Demande d'autorisation pour aller en appel d'offres – Relocalisation de la clinique externe de santé mentale adulte de Châteauguay

#### Résolution CA20191120-16

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un besoin d'espaces supplémentaires dans les secteurs cliniques et qu'il est nécessaire au développement des programmes sur le territoire du réseau local de services de Jardins-Roussillon;

**CONSIDÉRANT** que la solution la plus avantageuse pour le projet d'agrandissement du GMF-u Jardins-Roussillon consiste à utiliser les locaux de la clinique externe de santé mentale adulte de Châteauguay;

**CONSIDÉRANT** que les locaux actuels de la clinique externe de santé mentale adulte de Châteauguay n'ont pas l'espace suffisant pour accueillir les nouvelles ressources prévues dans le cadre des projets de développement autorisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction lors de la réunion du 5 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement lors de la séance régulière tenue le 7 novembre 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise à procéder à un appel d'offres pour relocaliser la clinique externe de santé mentale adulte de Châteauguay, selon les termes proposés;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à ces ententes, le tout conditionnel aux autorisations du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

### 9.2.8 Demande d'autorisation de signature d'un nouveau bail et demande d'augmentation du budget au MSSS – Centre anglophone de réadaptation en dépendance – Point de service externe Montréal – 3285, boulevard Cavendish, Montréal

#### Résolution CA20191120-17

**CONSIDÉRANT** que l'appel d'offres pour la relocalisation de l'équipe sur un autre site n'a pas porté ses fruits;

**CONSIDÉRANT** que la relocalisation de l'équipe sur un site appartenant à un des CIUSSS de Montréal n'a pas donné lieu à la conclusion d'une entente entre les parties;

**CONSIDÉRANT** que nous demandons la modification du préavis de six (6) à douze (12) mois;

**CONSIDÉRANT** que des améliorations locatives sont prévues pour répondre à nos besoins;

**CONSIDÉRANT** que l'entretien ménager est retiré du bail et désormais à la charge de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction pour la signature d'un nouveau bail lors de la réunion du comité de direction du 22 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue lors de la séance régulière tenue le 7 novembre 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder à la signature d'un nouveau bail du Centre anglophone de réadaptation en dépendance, point de service externe Montréal, 3285, boulevard Cavendish, Montréal, le tout conditionnel aux autorisations du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à adresser au ministère la demande d'augmentation du budget, selon les termes proposés;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à ces ententes

### **9.2.9 Demande d'autorisation de renouvellement d'un bail – Centre de réadaptation en dépendance – Services résidentiels – 3185, rue William, Longueuil (arr. Saint-Hubert)**

#### **Résolution CA20191120-18**

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement du bail du 3185, rue William, à Longueuil arrive à échéance le 30 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** que les deux parties souhaitent renouveler l'entente;

**CONSIDÉRANT** que, malgré que les locaux ne répondent plus à l'offre de service, ils sont toujours requis;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de relocalisation de l'installation par la Direction des programmes Santé mentale et Dépendance est à venir;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction pour la demande de renouvellement d'un bail lors de la réunion du 22 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue lors de la séance régulière tenue le 7 novembre 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder au renouvellement de bail du Centre de réadaptation en dépendance, services résidentiels, 3185, rue William, Longueuil (arrondissement Saint-Hubert), selon les termes proposés, le tout conditionnel aux autorisations du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

### **9.2.10 Nomination de la Directrice adjointe des soins infirmiers à la qualité et à l'évolution de la pratique**

### Résolution CA20191120-19

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du *Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs;

**CONSIDÉRANT** que la période d'affichage du poste de directrice ou directeur adjoint(e) des soins infirmiers à la qualité et à l'évolution de la pratique s'est déroulée du 18 octobre au 3 novembre 2019 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des candidatures reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de madame Sylvie Collette au poste de directrice adjointe des soins infirmiers à la qualité et à l'évolution de la pratique de l'établissement et de fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe 20, et ce, en vertu des modalités prévues aux articles 15 et 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*. La date d'entrée en fonction est le 2 décembre 2019.

### 9.2.11 Nomination de la Directrice/du Directeur adjoint(e)- Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges – volet soutien à la transformation

#### Résolution CA20191120-20

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du *Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs;

**CONSIDÉRANT** que la période d'affichage du poste de directrice ou du directeur adjoint(e) – volet soutien à la transformation du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges s'est déroulée du 8 octobre au 20 octobre 2019 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des candidatures reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de Isabelle Savard au poste de directrice adjointe – volet soutien à la transformation du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges de l'établissement et de fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe 22, et ce, en vertu des modalités prévues aux articles 15 et 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*. La date d'entrée en fonction est prévue le 6 janvier 2020.

### 10. Affaires nouvelles

Il n'y a aucune affaires nouvelles.

### 11. Documents déposés pour information

11.1 Tableau de bord – Objectifs organisationnels 2019-2020 – Période 7 – Du 15 septembre au 12 octobre 2019

11.2 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

11.3 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 10 septembre au 4 novembre 2019

11.4 Prévention et contrôle des infections (PCI)

11.4.1 État de situation PCI, période 1 à période 7 – Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 12 octobre 2019

- 11.4.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 6 – 2019-2020  
– Du 18 août au 14 septembre 2019
- 11.4.3 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 7– 2019-2020  
– Du 15 septembre au 12 octobre 2019
- 11.5 Reddition de comptes (P38) – Protocole de mise sous garde
- 11.6 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 11 septembre au 12 novembre 2019

**12. Date de la prochaine séance publique régulière: Mercredi 29 janvier 2020 à l'Hôpital Anna-Laberge, 200 boulevard Brisebois, Châteauguay, J6K 4W8, salles B et C, bloc administratif, 1<sup>er</sup> étage.**

Le président du conseil d'administration rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration, le mercredi 29 janvier 2020 à l'Hôpital Anna-Laberge, 200 boulevard Brisebois, Châteauguay, J6K 4W8, salles B et C, bloc administratif, 1<sup>er</sup> étage.

**13. Clôture de la séance**

Le président du conseil d'administration procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du conseil d'administration à 21 h 51.

---

Claude Jolin  
Président

---

Yves Masse  
Secrétaire

Rédigé par : *France Montfils*  
*Conseillère cadre au bureau du président-directeur général*  
*Volet conseil d'administration*